



CAB.FES. 4F372010-55

2

Le leader de l'opposition officielle

Québec, le 4 février 2020

Monsieur François Paradis
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Vous me permettez par la présente, au nom de l'Opposition officielle, de porter à votre connaissance une situation inacceptable et pour laquelle nous demandons votre intervention, en votre qualité première de gardien des droits et privilèges de l'Assemblée nationale et de tous ses membres.

Réunis en Caucus présessionnel vendredi dernier, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et le premier ministre ont laissé planer dans l'espace public, le recours au bâillon à l'égard du projet de loi n° 40, Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires. Pour justifier sa menace de recourir au bâillon, le gouvernement ne se gêne pas pour faire de la désinformation quant aux données factuelles d'avancement du projet de loi en commission parlementaire : « (...) *C'est sûr qu'il va falloir que les oppositions arrêtent de faire de l'obstruction ... c'est quand même particulier : bientôt, on aura fait 100 heures de travaux en commission* ». De plus, le ministre prétend que l'opposition libérale multiplie les mesures dilatoires pour retarder son adoption. À titre de précision, cela fait plutôt 58h21 (incluant aussi plus de 13 h de suspension) que la Commission étudie le projet de loi.

Il est pour le moins questionnable que le gouvernement, sciemment, ne précise pas qu'aux heures d'étude évoquées, cela prend également en considération le temps pour la tenue des consultations particulières. Le gouvernement caquiste, à nouveau, affirme que l'opposition fait de « l'obstruction » et ne « collabore » pas à l'étude du projet de loi. Le premier ministre va même jusqu'à indiquer que « (...) *tous les arguments ont été dits...* » alors que l'on peut constater, en suivant les travaux de la Commission, que le ministre continue de présenter de nouveaux amendements et en avait même fait l'annonce en janvier avant la reprise des travaux, alors que lesdites propositions n'ont pas toutes été déposées en commission, puisque leur rédaction n'est pas encore complétée.

.../2

En tenant publiquement de tels propos, et ce, de façon répétée, l'exécutif entache le rôle de l'opposition. C'est méprisant envers le travail essentiel de l'opposition et pareille attitude n'est certainement pas respectueuse et doit être vivement dénoncée. Ces propos erronés dévalorisent le rôle du législatif et c'est toute l'institution qui s'en trouve ébranlée. De plus, cela ne s'inscrit certainement pas dans les valeurs de notre Code d'éthique qui doivent guider tous les députés dans la charge qui leur est confiée.

Dans le contexte où nous amorçons une nouvelle période de travaux parlementaires et dans l'objectif de vouloir préserver un ton respectueux, il nous apparaît incontournable, Monsieur le Président, que vous rappeliez dès maintenant à l'ordre l'exécutif afin que de telles accusations non fondées cessent.

Soyons clairs, il ne s'agit aucunement de remettre en question le fait que le gouvernement est majoritaire et qu'il dispose de larges prérogatives afin notamment de présenter des projets de loi et de déterminer l'ordre du jour des travaux parlementaires. Toutefois, une fois ces mesures présentées, il est du devoir du législatif, et ce, en vertu de nos règles de procédure, de pouvoir débattre desdites propositions, en toute indépendance et sans se faire constamment imputer des motifs.

Notre jurisprudence est abondante quant aux rôles distincts du pouvoir exécutif de celui du législatif. Le gouvernement doit respecter et reconnaître le travail essentiel de l'opposition, qui est à la base de notre parlementarisme.

Nous demeurons dans l'attente des suites tangibles que vous saurez donner à la présente requête.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Leader parlementaire de l'opposition officielle

p. j. articles de presse

c. c. M. Siegfried Peters, Secrétaire général de l'Assemblée



Loi sur les commissions scolaires : le gouvernement Legault prêt à recourir au bâillon



Le premier ministre François Legault s'est dit déterminé à abolir les élections scolaires au Québec avant la fin de l'été.

PHOTO : RADIO-CANADA

Stéphane Bordeleau

Publié le 31 janvier 2020

Alors que les travaux parlementaires reprennent mardi à l'Assemblée nationale, le gouvernement Legault se dit déterminé à faire adopter son projet de loi 40 sur l'abolition des élections scolaires, quitte à recourir au bâillon s'il le faut.

C'est le ministre de l'Éducation Jean-François Roberge qui a d'abord évoqué cette possibilité. Vendredi matin, à son arrivée au caucus présessionnel du gouvernement, il a expliqué que son

gouvernement n'hésitera pas à recourir à la procédure du bâillon pour faire en sorte que la transformation des structures scolaires soit achevée avant le 1^{er} juillet prochain.

Expliquant qu'une centaine d'heures au moins avaient déjà été consacrées à l'étude du projet de loi – qui n'est pas encore terminée –, le ministre Roberge a déclaré qu'il n'aura peut-être pas le choix d'imposer le bâillon si l'opposition libérale continue de multiplier les mesures dilatoires pour retarder l'adoption de la loi.

Quelques heures plus tard, le premier ministre François Legault a appuyé les propos du ministre de l'Éducation lors d'un point de presse à la sortie du dernier caucus caquiste avant la reprise des travaux en Chambre.

« On a promis d'abolir les élections scolaires en campagne, a rappelé le premier ministre. Évidemment, il y a un peu de résistance [...], mais on va procéder pour être capable d'éviter d'avoir des élections scolaires en 2020. Des élections scolaires où 5 % seulement des Québécois vont voter. »

« Ça fait 16 mois qu'on est au gouvernement. C'était une promesse très claire, les Québécois l'ont entendue. On ne peut pas tolérer que ça s'éternise. »

— François Legault, premier ministre du Québec

Pour François Legault, « tous les arguments ont été dits » lors de l'étude du projet de loi 40, qui comporte 300 articles et qui modifiera 80 lois existantes.

« On espère que l'opposition va collaborer dans les prochains jours pour être capable d'adopter, quitte à ce qu'ils votent contre.

Mais un moment donné, il faut respecter nos promesses », a tranché le premier ministre.

L'opposition renvoie la balle

Dans les rangs de l'opposition, on dénonce l'empressement du gouvernement Legault à faire passer son projet de loi qui aura un impact profond sur le secteur scolaire québécois.

De l'avis de la porte-parole libérale en éducation, la députée Marwah Rizqy, le fait de brandir la menace d'un bâillon avant même que les travaux parlementaires ne reprennent n'est pas un gage de bonne foi de la part du gouvernement.

La porte-parole péquiste en éducation, Véronique Hivon, a pour sa part rappelé aux caquistes que le projet de loi 40 est dense et complexe, et qu'il nécessite du temps.

« On serait supposé de dire : merci, bonsoir? Franchement! », s'est exclamée Mme Hivon en marge d'une réunion à Sherbrooke.

Déposé à l'Assemblée nationale en octobre 2019, le projet de loi 40 prévoit une série de changements dans la loi sur l'instruction publique et la gouvernance scolaire, notamment la transformation des commissions scolaires en centres de services, l'abolition des élections scolaires dans les districts francophones et un pouvoir plus important accordé aux comités de parents dans la direction des futurs centres de services.

Un déni de démocratie, dénoncent les commissions scolaires



Des représentants et présidents de commissions scolaires exigent le retrait du projet de loi 40 destiné à transformer les institutions en centres de service, le 19 novembre dernier.

PHOTO : RADIO-CANADA / SYLVAIN ROY ROUSSEL

Cette approche soulève autant de questions que de critiques des syndicats d'enseignants et des commissions scolaires, qui accusent notamment le gouvernement d'évacuer la démocratie du processus de gestion des écoles publiques.

« La réponse du ministre [Roberge] est de piétiner la démocratie en adoptant son projet de loi sous un bâillon. Non seulement le projet de loi est rejeté par de multiples acteurs, mais les amendements déposés jusqu'ici font surgir d'autres contradictions et d'autres opposants », peut-on lire dans un communiqué publié vendredi par la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ).

Ce que dément François Legault : « On n'abolit pas un palier de démocratie. On remplace des élections scolaires où personne ne va voter par une espèce de conseil d'administration représentatif des employés, des parents et de la société civile. Ce qui va nous permettre d'épargner de l'argent qu'on va mettre ensuite dans les services. »

Pour Dan Lamoureux, président de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ), le gouvernement fait

fausse route en croyant que l'abolition des commissions scolaires améliorera la gouvernance du système d'éducation public.

« Les provinces ayant fait l'erreur d'abolir le palier scolaire reculent. De son côté, le Québec va de l'avant avec cette vieille idée n'ayant plus aucun ancrage en 2020. Ce brassage de structures n'apportera rien à la réussite des élèves, le véritable enjeu », estime M. Lamoureux.

« Dans plusieurs régions, la seule personne satisfaite des amendements ministériels est le député du gouvernement, complètement déconnecté de ce qui se passe sur le terrain. »

— Alain Fortier, président de la Fédération des commissions scolaires du Québec

Le mandat des commissions scolaires du Québec se termine le 29 février prochain.

Les syndicats s'opposent



Des enseignants manifestent contre le projet de loi 40 à Gatineau.

PHOTO : RADIO-CANADA / AUDREY ROY

Du côté des syndicats qui représentent les enseignants du Québec, le projet de loi 40 soulève aussi de nombreux irritants, notamment sur la question de la formation continue obligatoire de 30 heures tous les deux ans pour les professeurs, que compte instaurer Québec.

Des objections que François Legault perçoit comme une exagération de la part des grands syndicats de l'enseignement.

« Il y a dans le projet de loi 40 une mesure sur la formation continue des enseignants. Il est prévu 30 heures par deux ans de formation, a rappelé François Legault. Ça veut dire 15 heures par année, soit deux journées et demie par année. Je vous rappelle qu'il y a 20 jours de congé pédagogiques [dans le calendrier scolaire]. »

« Les syndicats aussi doivent écouter la population. »

— François Legault, premier ministre du Québec

Pour la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), le projet de loi 40 est « la pire attaque » jamais vue contre les enseignants.

À lire aussi :

- Québec s'apprête à amender son projet de loi sur les commissions scolaires
- Voici comment les commissions scolaires seront transformées
- Les élections scolaires maintenues dans les communautés anglophones

LEDEVOIR

Commissions scolaires: Roberge envisage le bâillon pour le projet de loi 40

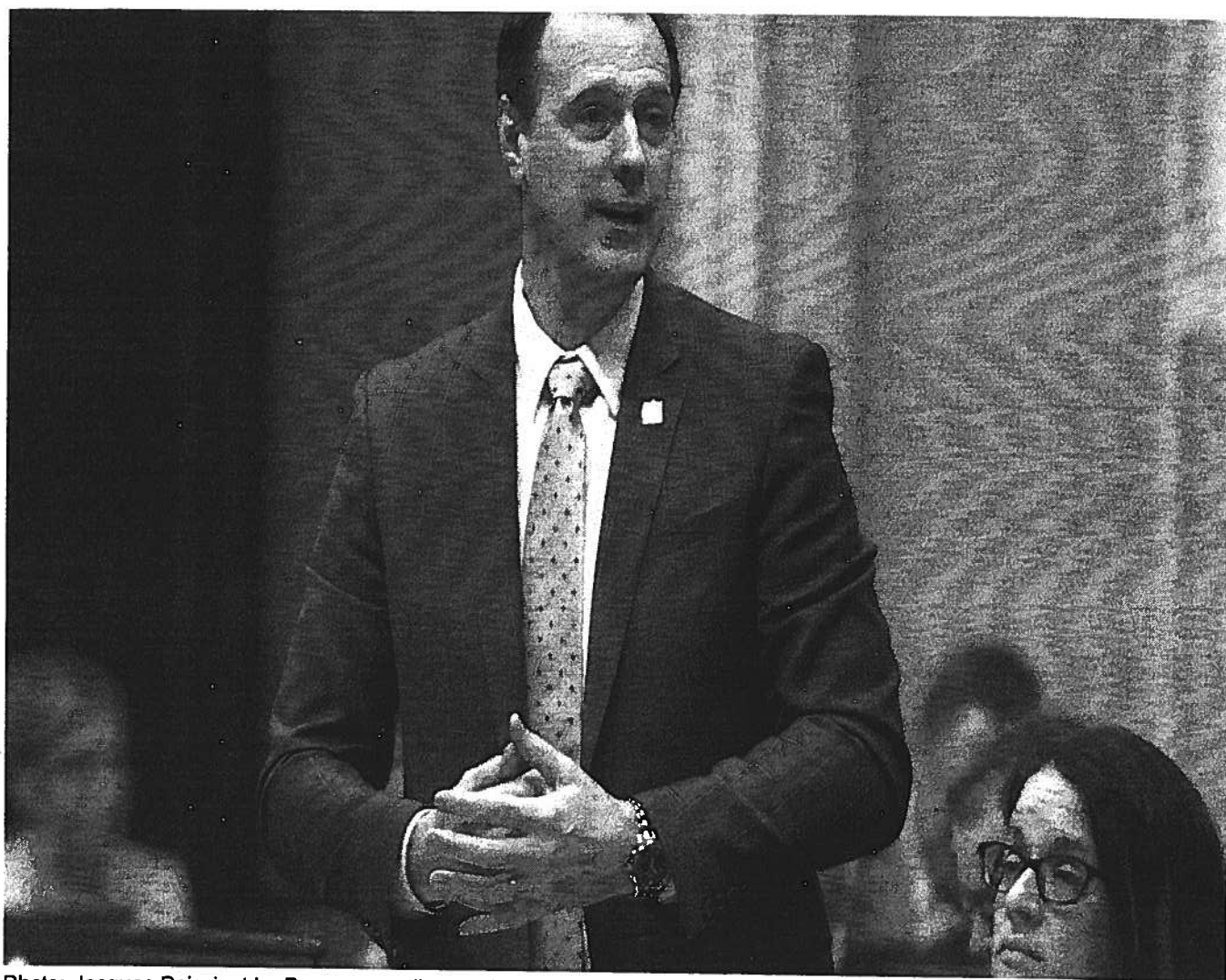


Photo: Jacques Boissinot La Presse canadienne «Il va falloir que les oppositions arrêtent de faire de l'obstruction», averti vendredi le ministre de l'Éducation Jean-François Roberge.

Marco Bélair-Cirino À Saint-Sauveur

31 janvier 2020

Éducation

À quelques jours de la reprise des travaux parlementaires, Jean-François Roberge brandit la menace d'un bâillon pour faire adopter « assez rapidement cet hiver » son projet de loi visant à abolir les élections scolaires et à remplacer les commissions scolaires par des centres de services scolaires.

« Il va falloir que les oppositions arrêtent de faire de l'obstruction », a averti le ministre de l'Éducation en marge du caucus présessionnel du groupe parlementaire de la Coalition avenir Québec (<https://www.ledevoir.com/Coalition+avenir+Quebec>), à Saint-Sauveur vendredi. « C'est quand même particulier, bientôt on aura fait 100 heures de travaux en commission [parlementaire] », a-t-il ajouté.

M. Roberge accuse les élus libéraux et les solidaires d'employer des « mesures dilatoires » — des « amendements déposés et redépôtés » par exemple — pour repousser l'adoption du projet de loi 40 par l'Assemblée nationale. Il a tourné en ridicule le Parti libéral du Québec (<https://www.ledevoir.com/Parti+liberal+du+Quebec>) — « le gardien du statu quo » selon lui — qui a demandé une pause « en plein milieu des travaux ». « Ils ont fait la démonstration qu'ils [les libéraux et les solidaires] ne sont pas dans une démarche d'amélioration [du projet de loi 40]. Ils sont dans une démarche d'obstruction », a-t-il poursuivi.

Pourquoi ne pas imposer le bâillon et en finir ? a demandé un journaliste. « Ce n'est pas ce qu'on souhaite sincèrement. Mais, peut-être qu'il faudra en arriver là un moment donné. [...] Ça va faire partie des options si, un moment donné, on n'est pas capable de l'adopter dans les mesures régulières », a-t-il répondu.

Le gouvernement Legault a eu recours au bâillon — une procédure parlementaire employée par le gouvernement afin de limiter le temps consacré au débat — pour faire adopter trois projets de loi depuis son arrivée aux commandes de l'État : la Loi sur l'immigration (<https://www.ledevoir.com/immigration+r%C3%A9fugi%C3%A9s>) (9), la Loi sur la laïcité de l'État (21) et Loi sur la fixation des tarifs d'Hydro-Québec (34).

Pour le 1er juillet

Chose certaine, les 69 présidents de commission scolaire et 712 commissaires scolaires ne passeront pas à la trappe de l'histoire le 29 février prochain comme l'indique la version actuelle du projet de loi 40.

« On souhaite que la transition soit faite vers la nouvelle gouvernance [du réseau francophone] pour le 1er juillet », a indiqué le ministre Roberge vendredi. D'ici là, des centres de services et des conseils d'administration devront être « formés et en fonction », a-t-il averti.

Des membres de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) ont protesté devant le Manoir Saint-Sauveur jeudi soir contre le projet de loi 40. Ce « véritable cheval de troie » de la CAQ donnera lieu à « un brassage de structures qui ne donne pas plus de services à la population », ont déploré les manifestants. À l'intérieur de l'établissement hôtelier, le premier ministre François Legault (<https://www.ledevoir.com/francois-legault>) a assuré à des sympathisants caquistes qu'il ne cédera pas à la pression de la FAE. « Dehors, il y en a qui résistent au changement. [...] On a dit qu'on abolirait les élections scolaires. Donc, on va abolir les élections scolaires ! » a-t-il promis, s'attirant des applaudissements nourris.

Vendredi, M. Roberge a reproché aux syndicats d'enseignants de ne pas représenter l'opinion de la majorité de leurs membres et de tirer à boulets rouges sur le projet de loi 40 pour des considérations essentiellement stratégiques. « Plusieurs syndicats utilisent le projet de loi 40 comme effet de levier pour se donner un rapport de force [durant les] négociations [dans le secteur public] », a-t-il soutenu dans une mêlée de presse.

L'abandon du projet de loi 40 se traduirait par « beaucoup de pertes » pour les enseignants, a fait valoir l'élu caquiste.

ACTUALITÉ POLITIQUE

Gouvernance scolaire: Roberge menace de recourir au bâillon

Caucus de la CAQ à Saint-Sauveur**MARC-ANDRÉ GAGNON**

Vendredi, 31 janvier 2020 10:18

MISE À JOUR Vendredi, 31 janvier 2020 19:16

SAINT-SAUVÉUR | N'en déplaise aux syndicats venus manifester aux portes du caucus de la CAQ à Saint-Sauveur, le projet de loi 40 sur la gouvernance scolaire sera adopté rapidement, quitte à recourir au bâillon, prévient le ministre de l'Éducation.

«Ce n'est pas ce qu'on souhaite sincèrement, mais écoutez, peut-être qu'il faudra en arriver-là à un moment donné. [...] Ça va faire partie des options», a déclaré le ministre Jean-François Roberge, en marge du caucus préparatoire du gouvernement.

À quatre jours de la rentrée parlementaire, le ministre de l'Éducation reproche au Parti libéral du Québec et à Québec solidaire de ralentir le cheminement de sa pièce législative, qui doit notamment signer la fin des élections scolaires et transformer les commissions scolaires en centres de service.

«C'est sûr qu'il va falloir que les oppositions arrêtent de faire de l'obstruction, a dit M. Roberge. C'est quand même particulier : bientôt on aura fait 100 heures de travaux en commission.»

«On ne peut pas tolérer que ça s'éternise», a plaidé à son tour François Legault, en rappelant que c'était une promesse «phare» de la CAQ aux dernières élections.

«On espère que l'opposition va collaborer dans les prochains jours. Quitte à ce qu'ils votent contre ce projet de loi là», a dit le premier ministre.

Dans les prochaines semaines

Le ministre Roberge s'est toutefois dit ouvert à repousser la date butoir du 29 février, qui avait été fixée à un moment où le gouvernement croyait être d'adopter la réforme à temps pour Noël. Le projet de loi a finalement été déposé plus tard que prévu.

«Ce que je peux vous dire, c'est qu'on souhaite que la transition soit faite vers la nouvelle gouvernance pour le 1^{er} juillet», a signalé M. Roberge, convaincu que son échéancier demeure «réaliste».

▪ **Entrevue avec Marwah Rizqy, Députée libérale de Saint-Laurent à QUB Radio :**

Pour y arriver, il souhaite que sa pièce législative soit adoptée «dans les prochaines semaines».

«On veut que le 1^{er} juillet, on ait dans le réseau francophone des centres de service, des conseils d'administration qui sont formés et en fonction», a-t-il résumé.

Les oppositions réagissent

À quelques jours de la rentrée, la porte-parole libérale en matière d'éducation, Marwah Rizqy, s'est avouée surprise de voir le ministre Roberge brandir la menace du bâillon.

«Il est le grand responsable des délais encourus en raison de la méconnaissance de son propre projet de loi, a dit M^{me} Rizqy. Il devrait plutôt remercier l'opposition qui lui a permis, à maintes reprises, de bonifier les amendements qu'il propose.»

La députée péquiste Véronique Hivon a fait également remarquer que ce n'est pas la première fois que le gouvernement Legault menace de recourir au bâillon pour faire adopter ses projets de loi. «Ils semblent mépriser le travail parlementaire», a déploré M^{me} Hivon.

«On sert à quelque chose, le pouvoir législatif, a-t-elle poursuivi. Même si on est contre le principe de ce projet de loi là, on travaille pour l'améliorer, pour faire état des demandes de différents groupes [...]»

Legault se moque des syndicats

Par ailleurs, lors d'un cocktail militant, jeudi soir, le premier ministre François Legault s'est moqué des syndicats, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) et la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) pour ne pas les nommer, qui sont venus manifester devant le Manoir Saint-Sauveur, où se déroule le caucus présessionnel de la CAQ.

«Vous avez vu, il y en a dehors qui résistent au changement», a lancé le chef caquiste. Il s'est dit incapable de comprendre «pourquoi les syndicats d'enseignants sont contre l'abolition des élections scolaires».

«Les syndicats exagèrent»

En point de presse au terme du caucus préparatoire de sa formation politique, M. Legault en rajouté.

«Je pense que les syndicats exagèrent», a-t-il indiqué aux journalistes. «Les syndicats, eux autres aussi, doivent écouter la population», a-t-il souligné.

«Je pense que plusieurs syndicats utilisent le projet de loi 40 comme effet de levier, pour se donner rapport de force par rapport aux négociations», a avancé de son côté M. Roberge, en rappelant que le débat sur la gouvernance scolaire se poursuit avec, en trame de fond, les négociations dans le secteur public.

«Inacceptable d'utiliser un bulldozer pour attaquer l'autonomie des profs», a réagi Josée Scalabrini, présidente de la FSE-CSQ.

«La semaine prochaine, alors que d'un côté il tiendra de beaux discours à l'occasion de la Semaine des enseignants, il sera question de bâillon et de moyens de leur imposer de la formation continue alors qu'ils en font déjà», a-t-elle déploré.



La Presse (site web)
Éducation, vendredi 31 janvier 2020 720 mots

Commissions scolaires: Roberge brandit la menace d'un bâillon

TOMMY CHOUINARD, FANNY LÉVESQUE

Accusant l'opposition d'obstruction, le ministre de l'Éducation Jean-François Roberge brandit la menace d'un bâillon pour faire adopter son projet de loi qui abolit les élections scolaires et transforme les commissions scolaires en centres de services aux écoles.

Saint-Sauveur - « Ce n'est pas ce qu'on souhaite sincèrement, mais écoutez, peut-être qu'il faudra en arriver là un moment donné », a-t-il affirmé vendredi, lors d'une mêlée de presse en marge d'une réunion du caucus caquiste pour préparer la rentrée parlementaire de la semaine prochaine.

Le ministre « souhaite que la transition soit faite vers la nouvelle gouvernance [du réseau scolaire] pour le 1er juillet ». Il veut « des centres de services effectifs et des conseils d'administration formés et en fonction » à temps pour ce jour-là.

Pour y arriver, le projet de loi 40 devra être « adopté quand même assez rapidement cet hiver », au cours des « prochaines semaines », a-t-il précisé. Le bâillon « va faire partie des options si, un moment donné, on n'est pas capable de l'adopter dans les mesures régulières ».

Il reproche justement à l'opposition de faire traîner les débats en longueur sur ce projet de loi qu'il a déposé le 1er octobre, plus tard que prévu.

« C'est sûr qu'il va falloir que les oppositions arrêtent de faire de l'obstruction. On aura bientôt fait 100 heures de travaux en commission. Il y a des mesures dilatoires, des amendements déposés, redéposés », a-t-il soutenu.

Le projet de loi prévoit que le mandat des commissions scolaires doit prendre fin le 29 février, mais « ça va probablement changer de quelques semaines » dans ce contexte, a indiqué le ministre.

Avec un bâillon, les règles normales de procédure à l'Assemblée nationale sont suspendues afin d'écourter les débats et de procéder en quelques heures à l'adoption d'une loi. Le gouvernement Legault l'a utilisé trois fois depuis son arrivée au pouvoir à l'automne 2018 : pour les lois sur l'immigration, la laïcité de l'État et les tarifs d'Hydro-Québec.

Jeudi, des membres de Fédération syndicale de l'enseignement (FSE-CSQ) puis d'autres de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) ont manifesté tour à tour contre le projet de loi 40 devant le Manoir Saint-Sauveur où se tient le caucus caquiste. Jean-François Roberge considère qu'ils représentent l'opinion d'une minorité parmi la profession enseignante. « La grande majorité des enseignants comme la grande majorité des Québécois appuient le projet de loi 40 », a-t-il dit.

Selon lui, « plusieurs syndicats utilisent le projet de loi 40 comme effet de levier pour se donner un rapport de force dans les négociations dans le secteur public ».

Les partis d'opposition se sont empressés de réagir à la sortie du ministre. Ils lui reprochent d'être lui-même responsable de la longueur des travaux. La députée du Parti québécois, Véronique Hivon, a taxé le ministre de faire preuve « d'énormément d'improvisation », de « manquer de profondeur » et de ne fournir « aucune réponse ».

« On est en train de revoir complètement la gouvernance, de centraliser les pouvoirs, de revoir le cadre de fonctionnement de l'enseignement au Québec parce qu'on touche aux pouvoirs des enseignants et [le ministre Roberge] nous met tout ça dans un projet de loi de 300 articles qui modifie 80 lois et après 11 jours de travail, on

serait supposé dire "merci bonsoir, c'est trop" ? Franchement », a pesté Mme Hivon, en marge du caucus présessionnel de sa formation à Sherbrooke.

La libérale Marwah Rizqy et la péquiste Véronique Hivon estiment d'ailleurs que l'étude détaillée du projet de loi - l'étape qui suit les consultations et qui vise à analyser chaque article - dure depuis une cinquantaine d'heures et non 100, ce qui est dans les normes selon elles.

« Si le ministre improvisait moins, s'il savait plus où il s'en va et s'il était capable de répondre lui-même aux questions qu'on lui pose, ça aiderait beaucoup les choses [...] Le ministre depuis le début, c'est clair qu'il veut faire adopter ce projet de loi par bâillon, il n'en a rien à cirer du débat », a ajouté Mme Hivon.

Pour Marwah Rizqy, le ministre « a toujours eu l'intention » d'utiliser le bâillon et « n'avait jamais voulu l'avouer » jusqu'ici. Il ne doit en faire porter l'odieux à l'opposition, a-t-elle insisté. Selon elle, « il y a énormément de lacunes dans le projet de loi », et le gouvernement cherche à imposer des amendements qui visent le travail des enseignants et qui devraient plutôt faire l'objet d'une négociation avec les syndicats.

Cet article est paru dans La Presse (site web)

© 2020 La Presse inc. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 3 février 2020 à Linda Matte à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20200131-CY-5259028



La Presse+
ACTUALITÉS, samedi 1 février 2020 1181 mots, p. ACTUALITÉS_16

Messages haineux sur Facebook

POLITIQUE

« Il ne faut pas dramatiser », dit Legault

Tommy Chouinard; Fanny Lévesque
La Presse

SAINT-SAUVEUR — Le premier ministre François Legault n'avait jamais lu autant de messages haineux sur sa page Facebook que mercredi soir, mais « il ne faut pas dramatiser » l'ampleur du phénomène, selon lui.

Il attend les suggestions sur les moyens de lutter contre les propos intolérants, soulignant que ce n'est « pas simple de trouver des solutions ».

« C'est vraiment une très, très petite minorité, moins qu'ailleurs dans le monde, ces gens-là qui sont intolérants, qui tiennent des propos haineux », a-t-il plaidé vendredi. « C'est malheureux. Un, c'est un de trop, mais il ne faut pas non plus généraliser. » Il a martelé que « le peuple québécois [était] l'un des peuples les plus respectueux des autres, l'un des peuples les plus accueillants ».

En conférence de presse au terme de la réunion de son caucus à Saint-Sauveur, M. Legault a révélé qu'il avait commencé à supprimer lui-même les messages haineux qui se sont retrouvés sur sa page Facebook mercredi. Ce soir-là, il avait participé à la commémoration de l'attentat survenu à la Grande Mosquée de Québec et avait écrit un statut Facebook pour témoigner de sa compassion.

« Mercredi soir, j'ai commencé à le faire moi-même », supprimer des messages. « Je n'ai pas aimé ce que j'ai vu, honnêtement », a laissé tomber le premier ministre, visiblement ébranlé. « Puis j'ai demandé à des gens, parce que je dois dormir, de continuer le travail. Je pense que nous devons supprimer ces messages aussitôt que possible. »

Des messages haineux, « c'est la première fois que j'en voyais autant », a-t-il ajouté, précisant qu'il est difficile de savoir si ce sont les mêmes personnes qui, sous différentes identités, écrivent des commentaires.

Pas représentatif

François Legault a indiqué que son équipe n'avait transmis aucun message aux autorités policières. Il n'y avait pas de raison de croire que la sécurité de la population était menacée, selon lui.

L'automne dernier, le premier ministre avait présenté sa page Facebook comme un baromètre de l'opinion publique au Québec. « Si vous regardez ma page Facebook, je peux dire que 90 % des gens appuient ce que fait le gouvernement » au sujet de la réforme de l'immigration, avait-il déclaré aux journalistes.

Mais ce qu'on a pu y voir mercredi soir n'est pas représentatif du Québec, selon lui. « Il ne faut pas dramatiser », a-t-il soutenu.

« Je suis convaincu que c'est une très petite minorité qui se cache derrière les réseaux sociaux pour avoir des propos haineux. C'est mon devoir comme premier ministre de dénoncer ces messages. C'est inacceptable. »

— François Legault

« Ne laissons pas quelques personnes changer le vivre-ensemble qu'on a, qui est envié partout dans le monde, cette paix sociale qu'on a au Québec », a-t-il ajouté. Ces personnes intolérantes « ont peur d'avoir peur, ont peur de la nouveauté, peur du changement, mais [...] il y en a moins [au Québec] qu'ailleurs », selon lui.

Questionné au sujet de la recommandation de la Commission des droits de la personne visant à adopter une politique pour lutter contre le phénomène, M. Legault a paru bien peu enthousiaste. « Je ne pense pas que par une loi on peut empêcher » des personnes intolérantes de s'exprimer. « S'il y en a qui ont des propositions, je suis ouvert aux propositions », a-t-il dit. Il a évoqué une hausse de la surveillance des réseaux sociaux par les policiers.

Un peu plus tôt dans la journée, la ministre de la Justice, Sonia LeBel, avait précisé qu'une équipe du ministère de la Sécurité publique examinait les recommandations de la Commission pour trouver « la façon la plus appropriée d'y répondre ».

Responsabilité de tous

À Sherbrooke, où se réunissait le caucus du Parti québécois, le chef intérimaire Pascal Bérubé a rappelé qu'il incombait à toutes les formations politiques de dénoncer les propos haineux.

« Les islamophobes, les gens qui sont intolérants à l'égard de la communauté musulmane comme à l'égard de toutes communautés ou les homophobes, ça mérite d'être dénoncé », a-t-il affirmé, soutenant que la situation « mérite qu'on fasse un travail d'éducation ». Et pour les « incorrigibles », a-t-il dit, « bien, j'aime mieux qu'ils ne m'appuient pas. Allez ailleurs. Il n'y a pas de place pour des gens comme ça chez nous ».

Pascal Bérubé a dit « émettre le souhait » que ceux qui tiennent ce genre de discours représentent une frange marginale de la population québécoise.

Commissions scolaires : Roberge brandit la menace d'un bâillon

Le ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, brandit la menace d'un bâillon pour faire adopter son projet de loi qui abolit les élections scolaires et transforme les commissions scolaires en centres de services aux écoles. « Peut-être qu'il faudra en arriver là à un moment donné », a-t-il affirmé aux journalistes vendredi, lors d'une réunion du caucus caquiste pour préparer la rentrée parlementaire de la semaine prochaine. Il veut « des centres de services effectifs et des conseils d'administration formés et en fonction » à temps pour le 1er juillet. Pour y arriver, le projet de loi 40 devra être « adopté quand même assez rapidement cet hiver », au cours des « prochaines semaines », a-t-il précisé. Il accuse les partis de l'opposition de faire de l'« obstruction » en commission parlementaire, une sortie que ceux-ci ont décriée. « On est en train de revoir complètement la gouvernance, de centraliser les pouvoirs, de revoir le cadre de fonctionnement de l'enseignement au Québec parce qu'on touche aux pouvoirs des enseignants, et [le ministre Roberge] nous met tout ça dans un projet de loi de 300 articles qui modifie 80 lois, et après 11 jours de travail, on serait supposé dire : "Merci, bonsoir, c'est trop" ? Franchement », a pesté la députée péquiste Véronique Hivon, en marge du caucus présessionnel de sa formation à Sherbrooke.

Priorité au français, dit le PQ

Le Parti québécois promet de s'attaquer à la protection du français dès la reprise des travaux parlementaire en déposant un projet de loi visant à ce « qu'on ne demande pas indûment l'exigence de l'anglais dans des métiers où ce n'est pas requis ». Le projet de loi du Parti québécois sera presque identique au projet de la loi 991 présenté à l'époque par l'ancien chef Jean-François Lisée, en 2017. Il proposait entre autres la modification de la Charte de la langue française afin de « préciser dans quelles circonstances un employeur peut exiger pour l'accès à un emploi ou à un poste une connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une langue autre que la langue officielle ». « Par exemple, présentement sur le site d'Emploi-Québec, uniquement dans la ville de Québec, on demande une connaissance de l'anglais pour un poste de préposé à la clientèle d'une boutique de vêtements, d'éducatrice à la petite enfance, d'enseignant au niveau primaire, [...] de plongeur, de cuisinier », a énuméré Pascal Bérubé, chef intérimaire du PQ. Il entend par ailleurs faire progresser au cours des prochains

mois deux de ses visées : assujettir les entreprises de moins de 50 employés à la loi 101 et protéger le français comme langue d'accueil des commerces.

« Ne laissons pas quelques personnes changer le vivre-ensemble qu'on a, qui est envié partout dans le monde, cette paix sociale qu'on a au Québec. »

— François Legault, premier ministre du Québec —

Cet article est paru dans La Presse+

Illustration(s) :

Photo Jacques Boissinot, archives La Presse canadienne

Le premier ministre du Québec, François Legault

Photo Jacques Boissinot, archives La Presse canadienne

Le ministre de l'Éducation Jean-François Roberge

Photo Jacques Boissinot, archives La Presse canadienne

Pascal Bérubé, chef intérimaire du PQ

© 2020 La Presse inc. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 3 février 2020 à Linda Matte à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20200201-LAA-4dde800783ef4ed263afddf719db64d5



Le Journal de Québec
Actualités, samedi 1 février 2020 315 mots, p. 14

Aussi paru dans 1 février 2020 - Le Journal de Montréal

LA CAQ MENACE DE RECOURIR AU BÂILLON

MARC-ANDRÉ GAGNON

SAINT-SAUVEUR | N'en déplaie aux syndicats venus manifester aux portes du caucus de la CAQ à Saint-Sauveur, le projet de loi 40 sur la gouvernance scolaire sera adopté rapidement, quitte à recourir au bâillon, prévient le ministre de l'Éducation.

LE PROJET DE LOI 40 DOIT ÊTRE ADOPTÉ RAPIDEMENT

«Ce n'est pas ce qu'on souhaite sincèrement, mais [...] ça va faire partie des options », a déclaré le ministre Jean-François Roberge, en marge du caucus préparatoire du gouvernement.

«OBSTRUCTION»

À quatre jours de la rentrée parlementaire, il reproche au PLQ et à Québec solidaire de ralentir le cheminement de sa pièce législative, qui doit notamment signer la fin des élections scolaires et transformer les commissions scolaires en centres de services.

«C'est sûr qu'il va falloir que les oppositions arrêtent de faire de l'obstruction, a dit M. Roberge. C'est quand même particulier : bientôt, on aura fait 100 heures de travaux en commission.»

«On ne peut pas tolérer que ça s'éternise », a plaidé à son tour François Legault, en rappelant que c'était une promesse «phare» de la CAQ aux dernières élections.

M. Roberge souhaite que sa pièce législative soit adoptée «dans les prochaines semaines ».

«On veut que le 1er juillet, on ait dans le réseau francophone des centres de services, des conseils d'administration qui sont formés et en fonction», a-t-il résumé.

LEGAULT SE MOQUE DES SYNDICATS

Lors d'un cocktail militant, jeu-di soir, le premier ministre François Legault s'est moqué des syndicats, la FAE et la FSE, pour ne pas les nommer, qui sont venus manifester à Saint-Sauveur.

«Il y en a dehors qui résistent au changement », a lancé le chef caquiste, incapable de comprendre l'opposition des enseignants à leur réforme.

En point de presse au terme de son caucus préparatoire, M. Legault en a rajouté.

«Je pense que les syndicats exagèrent », a-t-il lancé. «Les syndicats, eux autres aussi, doivent écouter la population », a-t-il souligné.

© 2020 MediaQMI. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 3 février 2020 à Linda Matte à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

leNouvelliste

Le Nouvelliste (Trois-Rivières, QC), no. Vol. 100 n° 78
Actualités, samedi 1 février 2020 505 mots, p. 38

Aussi paru dans 1 février 2020 - Le Droit (Ottawa, ON)
La Tribune (Sherbrooke, QC)
La Voix de l'Est (Granby, QC)

Projet de loi 40 sur les Commissions scolaires

Roberge envisage le bâillon

Jocelyne Richer
La Presse Canadienne

SAINT-SAUVEUR - Le gouvernement Legault n'hésitera pas à recourir à la procédure du bâillon pour faire adopter dans les prochaines semaines le projet de loi 40, qui abolira les élections scolaires et transformera les commissions scolaires en centres de service.

En mêlée de presse, vendredi, le ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, a indiqué qu'il tenait à ce que la transformation souhaitée des structures scolaires soit complétée d'ici le 1er juillet.

Il blâme l'opposition libérale, qui, selon lui, a entrepris « une démarche d'obstruction » systématique dans ce dossier, multipliant les « mesures dilatoires » au parlement au cours des derniers mois. Le ministre en donne pour preuve que l'étude du projet de loi controversé a déjà nécessité une centaine d'heures de travaux, sans que le processus soit complété.

Les libéraux « essaient de bloquer » le projet de loi, selon M. Roberge, qui ne cache plus son impatience. En conférence de presse, tout aussi impatient d'en finir, le premier ministre François Legault a renchéri pour dire que l'important à ses yeux consistait à respecter sa promesse électorale de revoir la gouvernance scolaire. On ne doit « pas tolérer que ça s'éternise ces débats-là », selon lui. En fait, le projet de loi 40 est très ambitieux, avec plus de 300 articles à analyser au peigne fin. Il modifiera 80 lois existantes. Plusieurs amendements ont été déposés à l'automne. Le ministre souhaitait au départ que sa réforme soit adoptée durant la session de l'automne dernier, ce qui n'a pas été possible dans le cadre des travaux parlementaires réguliers.

Les travaux parlementaires reprennent mardi à l'Assemblée nationale et le recours au bâillon, dans ce contexte, devient certainement une « option », a convenu le ministre, qui veut voir sa loi adoptée « dans les prochaines semaines ».

Ce ne serait pas une première, car le gouvernement a également adopté sous bâillon deux de ses plus importants projets de loi l'an dernier : la loi 9 sur l'immigration et la loi 21 sur la laïcité de l'État.

« C'est sûr qu'il va falloir que les oppositions arrêtent de faire de l'obstruction », a tranché le ministre Roberge.

La porte-parole libérale en éducation, la députée Marwah Rizqy, n'a pas tardé à réagir.

En brandissant la menace d'un bâillon, avant même la reprise des travaux parlementaires, le ministre ne fait pas preuve de « bonne foi », selon elle.

La porte-parole péquiste en éducation, la députée Véronique Hivon, a contesté elle aussi la lecture du ministre, rappelant que le projet de loi 40 était touffu et complexe, nécessitant du temps. « On serait supposé de dire merci, bonsoir ? Franchement », a-t-elle commenté en mêlée de presse, à Sherbrooke.

Le mandat des commissions scolaires se termine le 29 février.

En principe, le texte législatif doit donner plus de pouvoirs aux directions d'écoles et aux parents, dans une démarche de décentralisation.

Du côté syndical, la grogne s'est installée.

La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) estime que le projet de loi 40 est « la pire attaque » jamais vue contre les enseignants. La FSE-CSQ partage cet avis.

Illustration(s) :

Archives, La Presse canadienne

Le ministre de l'Éducation Jean-François Roberge.

© 2020 Le Nouvelliste (Trois-Rivières, QC). Tous droits réservés.
Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 3 février 2020 à Linda Matte à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20200201-NV-0048

le Progrès

Le Progrès week-end (Saguenay, QC), no. Vol. 3 n° 43
Carrières, samedi 1 février 2020 684 mots, p. 30

Aussi paru dans

31 janvier 2020	-	Le Droit (Ottawa, ON) (site web)
		Le Droit (Ottawa, ON) (tablette)
		Le Nouvelliste (Trois-Rivières, QC) (tablette)
		Le Quotidien (Saguenay, QC) (tablette)
		ICI Radio-Canada - Nouvelles (site web)
		HuffPost - Québec (réf. site web)
1 février 2020	-	La Tribune (Sherbrooke, QC)

Projet de loi 40 sur les commissions scolaires

Le gouvernement envisage le bâillon

Presse Canadienne

SAINT-SAUVEUR, Qc - Le gouvernement Legault n'hésitera pas à recourir à la procédure du bâillon pour faire adopter dans les prochaines semaines le projet de loi 40, qui abolira les élections scolaires et transformera les commissions scolaires en centres de service.

En mêlée de presse, vendredi, le ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, a indiqué qu'il tenait à ce que la transformation souhaitée des structures scolaires soit complétée d'ici le 1er juillet.

Il blâme l'opposition libérale, qui, selon lui, a entrepris « une démarche d'obstruction » systématique dans ce dossier, multipliant les « mesures dilatoires » au parlement au cours des derniers mois. Le ministre en donne pour preuve que l'étude du projet de loi controversé a déjà nécessité une centaine d'heures de travaux, sans que le processus soit complété.

Les libéraux « essaient de bloquer » le projet de loi, selon M. Roberge, qui ne cache plus son impatience.

En conférence de presse, tout aussi impatient d'en finir, le premier ministre François Legault a renchéri pour dire que l'important à ses yeux consistait à respecter sa promesse électorale de revoir la gouvernance scolaire. On ne doit « pas tolérer que ça s'éternise ces débats-là », selon lui.

En fait, le projet de loi 40 est très ambitieux, avec plus de 300 articles à analyser au peigne fin. Il modifiera 80 lois existantes. Plusieurs amendements ont été déposés à l'automne.

Le ministre souhaitait au départ que sa réforme soit adoptée durant la session de l'automne dernier, ce qui n'a pas été possible dans le cadre des travaux parlementaires réguliers.

Les travaux parlementaires reprennent mardi à l'Assemblée nationale et le recours au bâillon, dans ce contexte, devient certainement une « option », a convenu le ministre, qui veut voir sa loi adoptée « dans les prochaines semaines ».

Pas une première

Ce ne serait pas une première, car le gouvernement a également adopté sous bâillon deux de ses plus importants projets de loi l'an dernier : la loi 9 sur l'immigration et la loi 21 sur la laïcité de l'État.

« C'est sûr qu'il va falloir que les oppositions arrêtent de faire de l'obstruction », a tranché le ministre Roberge.

La porte-parole libérale en éducation, la députée Marwah Rizqy, n'a pas tardé à réagir par la voie d'un communiqué, blâmant à son tour le ministre pour les délais survenus dans le processus d'adoption de la loi 40.

En brandissant la menace d'un bâillon, avant même la reprise des travaux parlementaires, le ministre ne fait pas preuve de « bonne foi », selon elle.

La porte-parole péquiste en éducation, la députée Véronique Hivon, a contesté elle aussi la lecture du ministre, rappelant que le projet de loi 40 était touffu et complexe, nécessitant du temps. « On serait supposé de dire merci, bonsoir ? Franchement », a-t-elle commenté en mêlée de presse, à Sherbrooke, en marge d'une réunion des députés péquistes.

Le mandat des commissions scolaires se termine le 29 février.

En principe, le texte législatif doit donner plus de pouvoirs aux directions d'écoles et aux parents, dans une démarche de décentralisation.

Mais les partis d'opposition estiment que le projet de loi 40 fait exactement le contraire, en permettant au ministre de s'arroger davantage de pouvoirs, avec le risque de politiser la gouvernance scolaire.

Le ministre pourrait, par exemple, imposer des regroupements de services, déterminer des objectifs et des cibles à atteindre sur le plan administratif, qu'on pense à l'organisation et au fonctionnement des futurs centres de services.

Ces nouvelles structures se verront aussi imposer par Québec des normes éthiques.

Réputé pour ses chaînes humaines visant à réclamer un réinvestissement dans le réseau, le mouvement « Je protège mon école publique », qui regroupe des parents, estime lui aussi que le ministre s'apprête à s'arroger davantage de pouvoirs, au détriment des parents.

Du côté syndical, la grogne s'est installée.

La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) estime que le projet de loi 40 est « la pire attaque » jamais vue contre les enseignants.

La FSE-CSQ partage cet avis, jugeant « inacceptable d'utiliser un bulldozer pour attaquer l'autonomie des profs », a commenté par voie de communiqué, la présidente, Josée Scalabrini, qui n'accepte pas de voir le gouvernement imposer une formation continue aux enseignants.

© 2020 Le Progrès week-end (Saguenay, QC). Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 3 février 2020 à Linda Matte à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20200201-PD-rc0043